

Communiqué de presse
Châteaubriant, le 7 juillet 2022

Mobilités

La Région expérimente une nouvelle offre de transport à la demande dans la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval

La Région poursuit le déploiement du transport à la demande, qui offre la possibilité aux particuliers de se déplacer à l'intérieur d'un bassin défini pour le prix d'un ticket de car. Le service, proposé en complément des réseaux Aléop en car et en TER, permet d'assurer une meilleure couverture de tout le territoire régional. De nouveaux services sont proposés aux usagers dans la communauté de communes Châteaubriant-Derval depuis le 1^{er} juillet.

« Faciliter la mobilité de tous les Ligériens en proposant une offre de transport complète est un engagement pris par la Région dès sa prise de compétence en matière de transport interurbain. La Région a à cœur de faire évoluer le transport à la demande : notre objectif est de couvrir l'ensemble du territoire des Pays de la Loire d'ici à 2024 », précise Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des mobilités.

La Région investit pour un meilleur service de transport à la demande

La Région gère et finance le transport à la demande sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Pour assurer une meilleure qualité de service public et garantir une offre de proximité, **la Région consacre au TAD en Loire-Atlantique un budget de 1,1 K€ HT en 2022**. En partenariat avec les communautés de communes, elle leur offre la possibilité d'abonder ce financement pour faire évoluer encore plus vite et mieux ce service pour les usagers.

Nouvelle offre, nouveaux horaires dans la communauté de communes Châteaubriant-Derval

Depuis le 1^{er} juillet 2022, des trajets de points d'arrêt à points d'arrêts déterminés sont proposés ainsi que des trajets de porte à porte (prise en charge à domicile possible) pour les personnes dès 70 ans et les personnes à mobilité réduite, grâce au partenariat entre la Région et la communauté de communes de Châteaubriant-Derval.

Parmi les autres nouveautés :

- Une inscription simplifiée par téléphone lors de la première réservation
- Un fonctionnement continu du lundi au vendredi hors jours fériés
- Un aller-retour par jour avec un choix horaire étendu entre 7 h et 19 h, sur réservation la veille avant 16 h
- Une amplitude horaire étendue au-delà de 7 h à 19 h pour les correspondances avec les trains et les autocars
- Une confirmation par SMS avec rappel la veille et 1 h avant le rendez-vous

CONTACTS PRESSE :

Sophie Ferger sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97
Lucie Hautière lucie.hautiere@paysdelaloire.fr - 02 28 20 58 65 - 06 76 16 03 68

Le transport à la demande

Une offre de service complète pour tous

Le TAD fonctionne 5j/7 du lundi au vendredi, de 7h à 19h (extension possible en cas de correspondance TER ou ligne régulière routière). La réservation se fait par téléphone ou en ligne.

Rendez-vous médical, trajet professionnel, loisirs, courses... **le service est accessible à tous les usagers quel que soit le motif** (hors trajets scolaires domicile – établissement et transports médicalisés).

La prise en charge et la dépose des usagers se fait aux points d'arrêt identifiés préétablis, ou en porte à porte pour les PMR et les personnes de 70 ans ou plus.

Une tarification unique

Quelle que soit la distance au sein du bassin, la tarification est la même :

- **Ticket unitaire = 2,40 €**
- Carnet de 10 tickets = 21 €
- Abonnements mensuels et annuels :
 - Moins de 26 ans simples et combinés (TAN/STRAN)
 - Moins de 26 ans simples et combinés (TAN/STRAN)

Le transport à la demande dans la Communauté de communes Châteaubriant-Derval

➤ Où ?

Sur les 26 communes de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et vers les centres hospitaliers de Nozay et de Pouancé. C'est une solution facile de transport pour se rendre à son travail sur une zone d'activités, effectuer une visite à l'hôpital, aller à la piscine, au marché, prendre le train à la gare ou l'autocar à un arrêt.

➤ Comment réserver un trajet ?

Votre inscription est gratuite et automatique sur simple appel téléphonique, puis réservez votre déplacement au plus tard la veille avant 16h (réservation au plus tard le vendredi pour le lundi et le jour ouvré précédent le jour férié).

- Depuis le 20 juin 2022, auprès de la Maison de la Mobilité de Châteaubriant-Derval au 02 40 07 54 71 (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30/le samedi de 9h à 13h hors jours fériés).
- ou, **à compter du 1er septembre 2022** auprès de Allô Aléop au 09 69 39 14 14 (joignable du lundi au vendredi de 7h à 20h/le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h, hors jours fériés).

➤ Tarifs

- Ticket à l'unité plein tarif : 2,40 €
- Carnet de 10 tickets : 21,00 €

(Un ticket est valable 2 heures sur le réseau Aléop et peut-être utilisé en correspondance 1 heure avec le réseau TAN et STRAN, sauf navettes aéroport)

- Abonnements mensuels et annuels simples et combinés

Informations : <https://aleop.paysdelaloire.fr/reserver-le-transport-la-demande> - 02 41 22 72 90

Maison de la mobilité de Châteaubriant-Derval 02 40 07 54 71

CONTACTS PRESSE :

Sophie Ferger sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97
Lucie Hautière lucie.hautiere@paysdelaloire.fr - 02 28 20 58 65 - 06 76 16 03 68